



Réunion de Quartier du 20 mai 2017

L'Avenir-Le Bois Prieur- L'Espérance- Lafayette- Les Ascott-Le Vieux
Pays- La Forge-Le Verger-Les Terres Rouges.



CIRCULATION et STATIONNEMENT



Circulation

Question :

- Les priorités à droite ne sont pas respectées, pourquoi ne pas installer des panneaux « Cédez le passage » afin d’obliger les automobilistes à les respecter?

Réponse :

- Chaque conducteur se doit de respecter le code de la route. Néanmoins une réflexion est menée par un bureau d’études sur la circulation de la 1^{ère} Avenue.



Circulation

Question :

- Les conducteurs d'autos empruntant la rue Beausejour et virant a droite sur l'avenue Lafayette ont la fâcheuse tendance a regarder a gauche lors du virage qu'ils prennent au ras du trottoir, avec un risque la encore d accident majeur. Installer un miroir serait il pertinent?

Réponse :

- C'est une question de civisme, les automobilistes se doivent de respecter le code de la route. Une visite sur site sera organisée pour déterminer si la pose d'un miroir est la meilleure solution.



Circulation

Question :

Les plans de circulation des quartiers de l'Espérance et du Verger méritent d'être repensés : pourquoi ne pas imaginer un seul sens de circulation? Cela permettra d'éviter la formation d'embouteillage devant l'école des sapins.

Réponse :

- Effectuer un changement du sens de circulation dans ces quartiers n'est pas à l'ordre du jour.



Stationnement

Question :

Est-il possible de ne plus pratiquer le stationnement alterné? Il est pénible de devoir sortir de chez soi afin de déplacer son véhicule, ou de devoir le garer sur le parking de la mairie lors de nos congés.

Réponse :

Toutes les entrées de ville sont en stationnement alterné. D'autre part, selon la loi chaque pavillon doit disposer de 2 places de stationnement :

- Une dans le garage et une dans la montée de garage. Lorsque ces emplacements dédiés sont utilisés le stationnement alterné n'est pas une gêne.



Stationnement

Question :

Les véhicules stationnés sur les trottoirs et les pistes cyclables sont-ils sanctionnés?

Réponse :

- Ces véhicules sont verbalisés si il y a une gêne à la circulation.



Voirie/Travaux

Question :

- Des travaux de réfection des trottoirs sont-ils prévus dans les mois à venir (Avenue Beauséjour, 6eme Avenue ,1^{ère} Avenue, et rue Lafayette)
- Où en est le projet de mise en conformité des égouts?

Réponse :

- Dans votre périmètre a été réalisé : Une partie des trottoirs de l'avenue de Mulhouse, une partie de la rue Montcalm, ainsi que de la Rue Lafayette.
- Les candélabres ont été changés.
- Nous sommes en attente du planning de la communauté d'agglomération pour la mise en séparatif (égouts).



Voirie/Travaux

Question :

- Quand débutera la réfection de la 1^{ère} Avenue?
- Un trou s'est formé sur la chaussée à l'intersection 1ere et 6eme avenue
- La chaussée de l'avenue de la République est très détériorée, des travaux sont prévus depuis 2012 mais rien n'est fait.

Réponse :

- Les travaux de réfection de la 1^{ère} Avenue débuteront fin 2017.
- Une rustine sera apposée dans les plus brefs délais concernant le trou dans la chaussée.
- L'avenue de la république ne peut être refaite avant la mise en séparatif en réseau d'assainissement par Paris-Vallée de la Marne. Nous attendons l'échéancier des travaux qui seront réalisés par l'agglomération.



Voirie/Travaux (rue Lafayette)

Question :

- Est-il envisagé de rénover la voie en terme de câblage électrique?
- En terme de séparation des eaux usées et eaux pluviales? La mise en terre des câbles et la disparition de ces poteaux défigurant la rue rendrait ce quartier bien plus attractif.

Réponse :

- Aucun de ces travaux ne sont prévus sur l'exercice 2017



EQUIPEMENTS



Equipements

Question :

Les opérateurs téléphoniques n'entretiennent pas les armoires téléphoniques :
-Branchement sur un poteau EDF (angle de la rue Pierre Curie et du cabinet de radiologie).

- Armoire de connexions Numéricable avec une porte cassée et ouverte (carrefour rue pasteur parc des sources).
- Armoire de connexion téléphonique(rue Pasteur)

Réponse :

- Un courrier va être adressé aux différents concessionnaires.



Cadre de Vie



Cadre de vie

Question :

Quelles sont les mesures de sécurité et anti intrusion prévues pour le pavillon abandonné situé dans la 6eme avenue?

Réponse :

- Les propriétaires sont décédés, l'un le 13/07/96 et le second le 16/12/08. Apparemment, un couple sans enfant.
- Par courrier en date du 24 avril 2015, la commune a sollicité la direction nationale des interventions domaniales afin d'entamer une procédure de succession en déshérence.
- Cependant, pour ce faire, il faut que la commune mandate un avocat, seul habilité à déposer une requête auprès du tribunal de grande instance afin que le service des domaines se voit confier la curatelle d'une succession.
- Par courrier en date du 4 Mai 2016, la commune a sollicité le Préfet afin que l'Etat prenne en charge ce dossier. A ce jour aucune réponse ne nous a été apportée.



Cadre de vie

Question :

Peut-on imaginer l'aménagement d'une aire de jeux sécurisée pour enfants (toboggans etc...) dans le périmètre entre les sapins et le passage à niveau?

Réponse :

- Une aire de jeu est prévue pour la fin 2017, sur l'ancien jardin de la mairie du côté du bureau de poste.



Cadre de vie

Question :

Y-a-t -il un projet ou une vision sur l'aménagement commercial de la zone?
Parking? Incitations aux commerces de proximité innovants? Entreprises collaboratives?

Réponse :

- La modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) comprend un plan de sauvegarde du commerce local.



Cadre de vie

Question :

Le passage à niveau sur l'avenue du Général Leclerc est un point noir majeur de la circulation, ne peut-on pas envisager la création d'un passage souterrain ou viaduc?

Réponse :

Ce sujet est débattu depuis de nombreuses années, un passage souterrain n'est pas envisagé à cet endroit car n'étant pas considéré comme dangereux, ce qui a entraîné le retrait des partenaires financiers.



Affaires scolaires



Affaires scolaires

Question :

Pour la Rue de Monthéty, pourquoi les enfants sont scolarisés à la pierrerie et non aux sapins?
Demande de dérogation faite et refusée.

- **Réponse :**
- Pour information ci-dessous les critères de dérogation retenues :
- **-En cas de garde par un membre de la famille**
- Justificatifs à fournir : Justificatif de domicile et Attestation sur l'honneur de la personne ayant la garde
- **-En cas de garde par une nourrice**
- Justificatifs à fournir : Justificatif de domicile de la nourrice , Attestation sur l'honneur de la personne ayant la garde de l'enfant , Contrat de travail de la nourrice ayant la garde de l'enfant
- **En cas du lieu de travail d'un parent sur un groupe scolaire**
- Justificatif à fournir : Attestation de l'employeur
- **En cas de continuité de scolarité ou fratrie en élémentaire pour les nouvelles inscriptions**
- Justificatif à fournir : Document fourni par le service : fiche d'inscription



Merci de votre attention